

NOUVELLES DE

BONSON

ÉTÉ 2018 | N°36



ENERGIES DURABLES SOLEIL ET SAISON ESTIVALE !



FINANCES

Le budget 2018
de la commune en détail :
dépenses, recettes,
investissements

PAGES 4 ET 5

CULTURE & FESTIVITÉS

Les dernières actualités
et ce qui fera notre été
culturel et festif à Bonson !

PAGES 11 ET 12

SPORT

Les gymnastes Lucie
Clugnac, Camille Epailly,
Noémie Gobert, Mathilda
Ianonne et Elina Yakovla au
niveau national !

PAGE 13

TITRE EDITO

ETAT CIVIL

NAISSANCES

22/03/2018 Antonin LARBRET
fils de Blandine HELVIG et de Frédéric LARBRET

BAPTEME CIVIL

02/06/2018 Jul HAMILLE
fils de Laura BETTACCHINI et Jérôme HAMILLE

MARIAGES

25/05/2018 Séverine MOLTO & Frédéric LANEZ
02/06/2018 Laura BETTACCHINI & Jérôme HAMILLE
09/06/2018 Christelle BOUCHON & Julien BOSCARI

PACS

07/05/2018 Elodie GAMBINI & David SADOWSKI

DECES

23/03/2018 Mireille PIERINI
13/04/2018 Mauro LICCIANI
19/04/2018 Jeannine ROBERT

Mauro Licciani nous a quittés le 13 avril 2018. Il a été employé sur la commune durant 14 ans. Son souvenir est présent, en de nombreux endroits où il a laissé son empreinte, par l'accomplissement de nombreux travaux sur Bonson.

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 2
NOUS SOMMES BONSON	PAGE 3
FINANCES	PAGES 4-5
AMENAGEMENT	PAGES 6-8
PATRIMOINE	PAGE 9
VIE DE LA COMMUNE	PAGE 10
CULTURE & FESTIVITES	PAGES 11-12
SPORT	PAGE 13

NOUVELLES DE BONSON - N°36 - Eté 2018

Mairie de Bonson - 06830 BONSON

Directeur de publication Jean-Marie AUDOLI

Impression Les Arts Graphiques, Nice

Tirage 400 exemplaires • **Dépôt légal** Juin 2018

ISSN en cours • **Ont contribué à ce numéro**

Jean-Marie AUDOLI, Christian CURÉ, Audrey GIACOBI,
Nadège GOBERT, Cédric LEBOUTEILLER,
Jean-Marie MOREAU, Christine PARASOTE,
Pierre SALLES

Maquette Christine PARASOTE

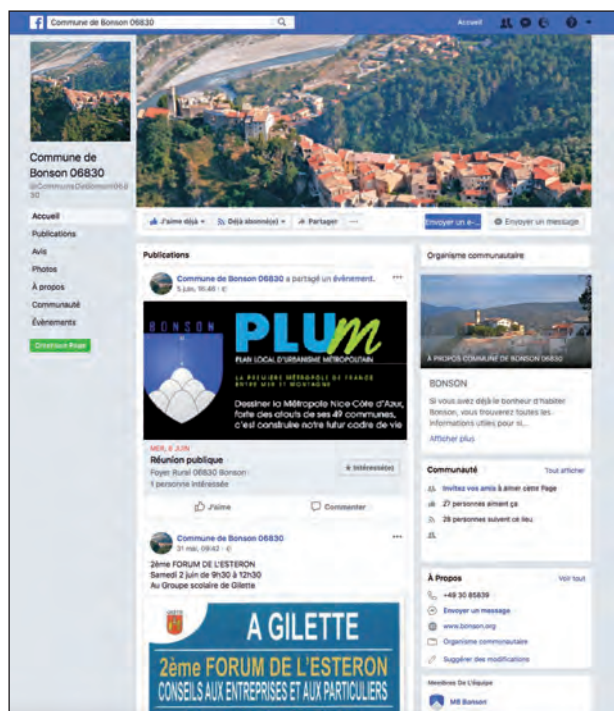
Crédit photos Hervé DEMONGEOT,

Cédric LEBOUTEILLER, Jean-Marie MOREAU

BONSON AU CŒUR DE L'INFO !

Que vous soyez amateurs de réseaux sociaux ou férus d'information locale, les nouvelles sont fraîches et bonnes ! Une vidéo réalisée par la rédaction de la chaîne d'information locale Azur TV est à voir

en ligne et des contenus de la Municipalité, des Bonsonnois ou des amoureux de Bonson enrichissent notre vision du village via la page facebook, avec des infos, des images et des vidéos.



NOUVELLE PAGE FACEBOOK

La commune de Bonson se dote d'une nouvelle page Facebook.

Vous y retrouverez les informations principales, les actualités et agenda de la commune.

N'hésitez pas à la consulter et à l'enrichir, il n'est pas nécessaire de posséder un compte Facebook pour la visiter.

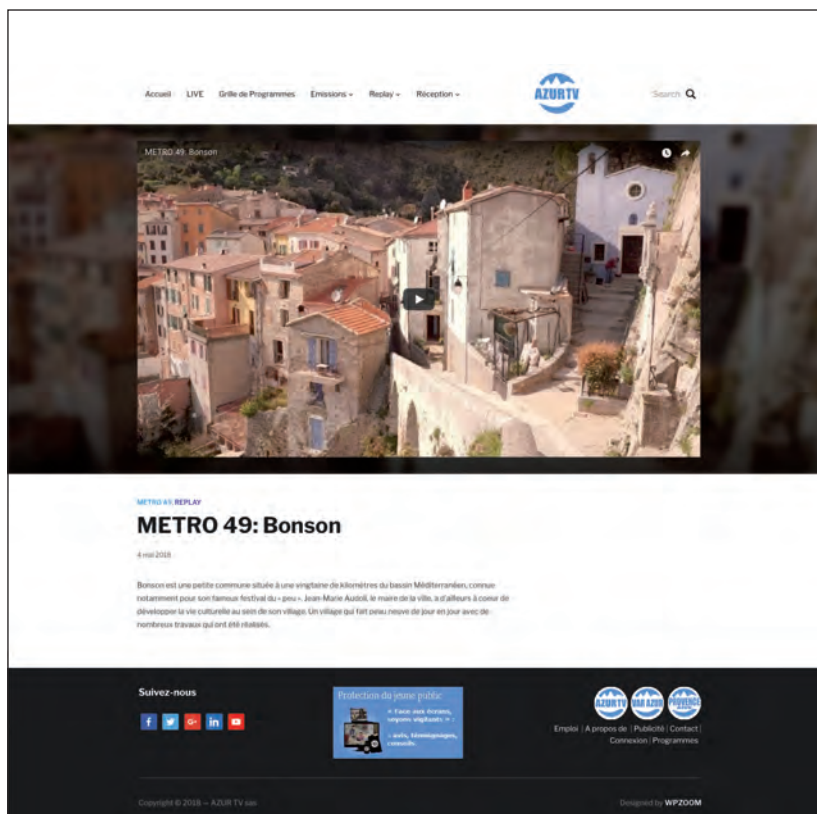
www.facebook.com/CommuneDeBonson06830

AZUR TV À BONSON

L'équipe d'Azur TV est venue poser sa caméra sur notre village, et a interviewé le maire, Jean-Marie Audoli, sur la vie, les actions et travaux de notre commune.

Voici la présentation du sujet réalisé par les journalistes pour l'émission *Méto 49* : «Bonson est une petite commune située à une vingtaine de kilomètres du bassin méditerranéen, connue notamment pour son fameux Festival du Peu. Jean-Marie Audoli, le maire de la commune, a d'ailleurs à cœur de développer la vie culturelle au sein de son village. Un village qui fait peau neuve de jour en jour avec de nombreux travaux qui ont été réalisés.»

www.azur-tv.fr/metro-49-bonson-2



BUDGET 2018

Le 9 avril 2018, le Conseil municipal a voté son budget primitif 2018. Le budget de la collectivité s'équilibre à 1 952 317,30 €. Le budget primitif prévoit et autorise la répartition des recettes et des dépenses sur une année civile.

Le budget primitif est composé de deux sections :

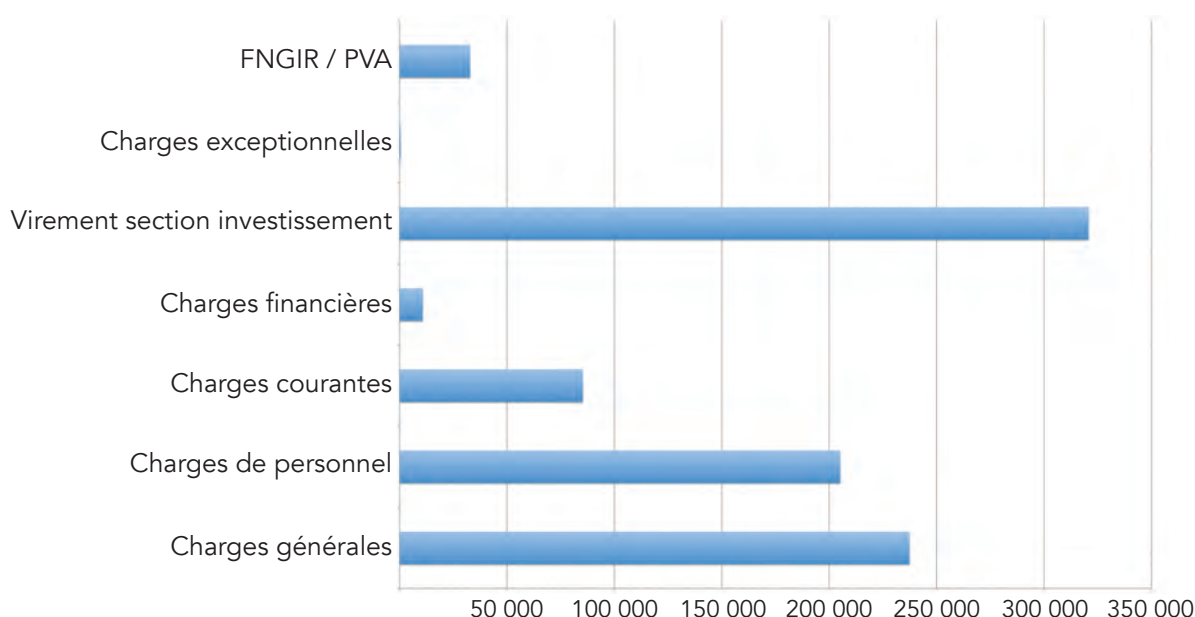
- **la section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services (dépenses d'eau et d'électricité

des différents bâtiments communaux, dépenses de personnel, dépenses liées aux dérogations scolaires...) : **892 460,93 €**.

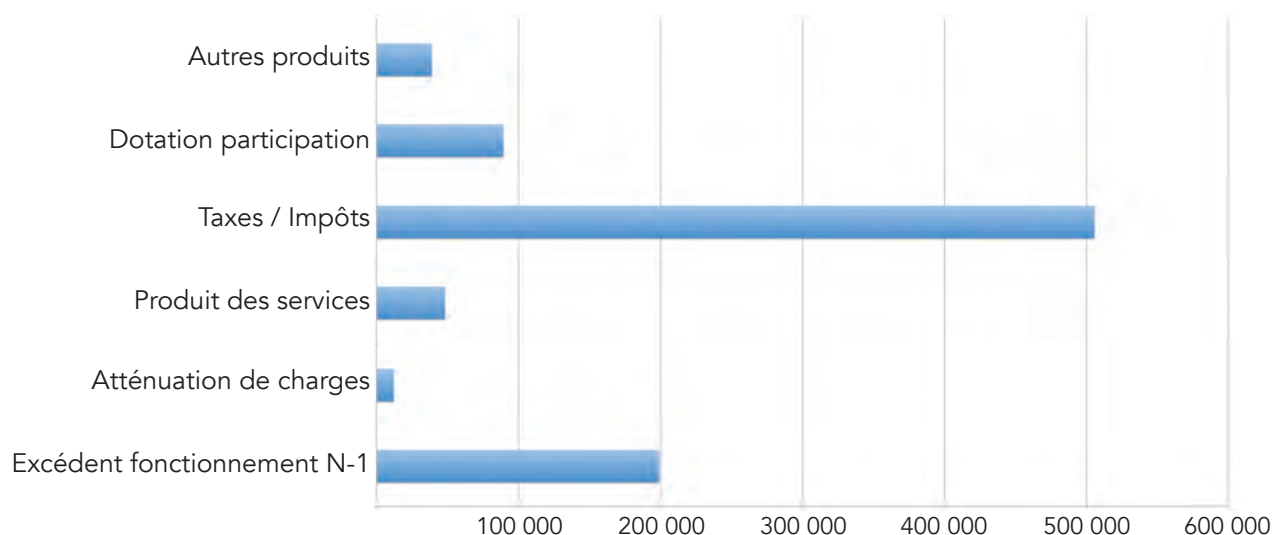
Ci-dessous, la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement.

- **la section d'investissement** regroupe les dépenses d'investissement (la création de bâtiments communaux, le remboursement du capital d'emprunt...) : **1 059 856,37 €**

DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT en euros



RECETTES EN FONCTIONNEMENT en euros



La gestion maîtrisée des années précédentes permet d'entamer cette seconde partie de mandat en donnant la priorité à l'investissement avec 1 022 195,77 € de travaux prévus.



525 k€ • Pour l'**essor économique** de la commune, création et rénovation de bâtiments communaux.



222 k€ • Pour le **mieux vivre ensemble** avec des travaux de proximité et l'acquisition de terrains.



198 k€ • Pour la **qualité de vie de nos enfants**. Des améliorations à l'école pour apprendre mieux avec un volet environnement et des espaces publics ludiques et sportifs adaptés.



100 k€ • Pour la gestion et la valorisation du **patrimoine culturel** bâti et non bâti.

Tous ces travaux sont accompagnés de demandes de subventions auprès des différentes institutions : Etat, Région, Département, Métropole Nice Côte d'Azur.

Si les subventions ne sont pas attribuées, un emprunt pourra être envisagé à hauteur de 300 000 € maximum, permettant ainsi l'équilibre budgétaire.

...

AUCUNE AUGMENTATION
des taux d'imposition
communaux pour la 5^e
année consécutive.

...

LES CLEFS
DU BUDGET PRIMITIF
2018

0% d'augmentation des taux
communaux des trois taxes

Une capacité de
désendettement de 2 ans

L'épargne brute en
augmentation : **320 k€**
contre **298 k€** en 2017

Les dépenses
d'investissement en hausse :
1 022 k€ contre **134 k€** au
CA 2017

...

LE NOUVEL IMPÔT MÉTROPOLITAIN

Une nouvelle ligne va s'ajouter sur les feuilles d'imposition de la taxe foncière bâtie : le « taux intercommunalité » fixé à 6,4% par la Métropole NCA lors de son dernier conseil métropolitain. Ce nouvel impôt apparaîtra dès cette année.

En même temps, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue, et passe de 10.90% à 9.90 %.

Cette nouvelle taxe couplée à la baisse d'un point de la TEOM, induit une augmentation moyenne de 65 € par an pour les propriétaires de foncier bâti.

Ce nouvel impôt, qui devrait générer 63 millions d'euros de recettes supplémentaires dans le budget de la Métropole, a pour vocation de soutenir l'investissement.

A Bonson, la Métropole financera la deuxième tranche de l'aménagement des rues du village : réseau et pavage de la rue de la Tour et de la place de l'église, estimée à 500 000 €.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉNOVATIONS

Comme dans chaque numéro des **Nouvelles de Bonson**, un tour d'horizon des aménagements réalisés ou à venir vous est présenté. Le voici, en détails !

ECOLE DES AMANDIERS

La pose de panneaux solaires et la mise en place de pompes à chaleurs dans les classes du haut ont été réalisées pour un montant de 14 853,30 € avec une participation financière du Conseil départemental de 2 929 €.

Les panneaux solaires photovoltaïques convertissent l'énergie solaire en électricité utilisable. Les panneaux sont placés pour alimenter l'électricité de l'école, l'énergie produite couvre ainsi une partie de la consommation en électricité.

Une énergie durable aux ressources infinies. Contrairement aux énergies fossiles comme le charbon ou le pétrole, l'énergie solaire est inépuisable puisqu'elle est approvisionnée par des ressources naturelles infinies. Les panneaux produisent une énergie dite renouvelable, c'est-à-dire une énergie dont la consommation ne diminue pas les ressources humaines, une énergie écologique, bonne pour la planète. Elle ne rejette aucun gaz à effet de serre et elle ne produit aucun déchet radioactif. L'énergie photovoltaïque s'alimente grâce aux rayons du soleil et non grâce à la chaleur. Cette énergie est une énergie gratuite puisque ses producteurs ne sont pas dépendants en termes de prix comme c'est le cas avec le bois par exemple. De plus, l'énergie photovoltaïque est une énergie silencieuse, ce qui change par rapport aux énergies éoliennes.



Une longue durée de vie, très peu d'entretien. Une fois installés, les panneaux solaires demandent très peu d'entretien et l'énergie est produite sans aucune manipulation de l'homme. Ces panneaux ont de multiples avantages et ce qui les caractérise le plus est bien entendu leur silence et leur absence de gêne. Un panneau solaire a une durée de vie de 25 ans environ.

L'école des Amandiers fait peau neuve ! La façade de l'école a été refaite pendant les vacances scolaires de printemps pour un montant de 19 466,40 € avec une participation financière du Conseil départemental de 8 111 €.



FOYER RURAL ➡

Le Conseil municipal a décidé de rénover la salle du foyer rural, bâtiment communal situé à l'entrée du village, qui est de plus en plus occupé autant par des associations pour y organiser leurs manifestations que par les habitants bonsonnois, pour y organiser des anniversaires, mariages, baptêmes... Ce lieu de vie et de partage, outil du lien social indispensable à la commune, se doit de répondre aux normes de sécurité en vigueur ainsi qu'aux normes énergétiques.

Aussi, divers travaux ont été réalisés : remplacement des fenêtres et des portes, changement des radiateurs par des pompes à chaleur, peinture de la salle. L'électricité du bâtiment a entièrement été refaite.

Montant des travaux réalisés : 31 092,16 € TTC. Subventions attendues : Etat 7 800 € ; Région 12 000 € ; Département 5 841 €.



TERRAIN MULTISPORTS

La municipalité a entendu la forte demande de la jeunesse bonsonnoise, pour améliorer le terrain multisports créé dans les années 90. Un appel d'offres a été réalisé courant mars par la commune pour la rénovation du terrain multisports du village. Trois entreprises ont répondu. Cette rénovation consistera en la mise en place d'un gazon synthétique sur une partie, avec autour une piste d'athlétisme, un mur d'escalade horizontal... pour le plaisir de tous, nous l'espérons !



JARDIN D'ENFANTS AU GABRE

Les travaux du jardin d'enfants du Gabre ont débuté. Ce nouveau

jardin se trouve à l'entrée du Gabre où l'espace y est plus ombragé. Il a fallu réaliser un enrobé puis un sol souple pour recevoir les jeux. La Municipalité a également prévu la mise en place d'une clôture et d'un trottoir bordant le jardin. Les jeux seront composés d'un jeu multifonctions et de deux structures

à ressort. Le montant des travaux au total s'élève à 60 000 € TTC.

Ce jardin répondra aux attentes des enfants, aux besoins de nombreuses assistantes maternelles ainsi qu'à toutes les familles du quartier du Gabre.

PONT DU GABRE

La convention de transfert du pont du Gabre entre EDF et la Métropole, a été votée lors du bureau métropolitain du 4 mai.

Cet ouvrage, jusqu'alors entretenu par EDF qu'on ne peut que remercier, entre ainsi dans le champ de compétences de la Métropole, ce qui est une bonne nouvelle pour la commune qui n'a pas les moyens financiers pour en assurer la gestion. Ce quartier qui compte plus de 200 habitants, sera ainsi relié au réseau des voies métropolitaines, avec tous les avantages liés à ce statut en terme de traçabilité et de cohérence.

Rendons hommage au président de la Métropole, Christian Estrosi, et à ses équipes pour avoir pris en compte avec efficacité ce dossier et fait émerger, par la signature de cette convention, un partenariat de qualité entre les différentes

parties. La Métropole confirme là sa volonté de solidarité, nécessaire à la synergie entre les communes, à leurs développement et attractivité.

ECOLE, SÉCURITÉ

Fac-similé d'un courrier destiné aux parents d'élèves de l'école de Bonson.

Malgré des courriers, des informations via les Nouvelles de Bonson et les réseaux sociaux, nous constatons encore que des véhicules s'engagent dans la résidence Les Amandiers, pour se rendre et partir de l'école, à une vitesse extrêmement dangereuse.

Je ne vous rappelle pas l'équation de la distance de freinage mais sachez qu'un véhicule roulant à 10 km/h met 6 mètres pour s'arrêter (20km/h, 12 mètres, etc.).

Je vous laisse imaginer si un enfant malencontreusement et soudainement se retrouve sur la

route...!

Ce courrier est adressé de manière générale à l'ensemble des parents d'élèves, si vous avez pour habitude de respecter les conditions de circulation considérez que je vous associe à notre démarche de sécurité routière pour faire passer le message.

Si vous êtes une personne qui roule trop vite et qui malgré ce courrier continuez à le faire, sachez que je ne manquerai pas d'appuyer la procédure qui sera engagée contre vous en cas d'accident corporel en utilisant mes capacités et compétences d'officier de police judiciaire selon l'article 16 du Code pénal.

En espérant que le respect de nos enfants l'emporte sur l'inconscience voire l'irresponsabilité de certains conducteurs et conductrices.

Bien civilement,

*L'Adjoint à la Sécurité,
Jean-Pierre Boschetti.*

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOPOLITAIN

Le mercredi 6 juin a eu lieu, au foyer rural, la deuxième réunion publique concernant le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Cette réunion de concertation — et non de consultation — consistait à rappeler le contexte législatif dans lequel s'inscrit le PLUm et à présenter les principes de l'avant-projet de PLUm et la traduction réglementaire des grandes orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) par un règlement s'appliquant sur

tout le territoire de la Métropole. Ce règlement comprendra des règles écrites visant à s'inscrire dans le PLUm tout en conservant les spécificités de chaque commune et des règles graphiques via des plans de zonage. Concernant les règles écrites, notre commune est actuellement soumise au règlement d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) existant à Bonson jusqu'à l'approbation du PLUm.

La prochaine étape du PLUm sera l'arrêt du projet qui aura lieu dans le 2^e semestre 2018

et sera suivi début 2019 de l'enquête publique préalable à l'approbation du PLUm dans l'été 2019. Nous vous rappelons qu'à tout moment, vous pouvez prendre connaissance du dossier ou formuler vos observations dans le registre de concertation en mairie ou par courrier adressé à la métropole ; l'ensemble du dossier concernant le PLUm avec toutes les adresses utiles est disponible sur le site de la métropole : <http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme/plu-metropolitain>

Evolution des zones

POS
U
NA
NB
NC
ND

Affectation
Zone urbaine
Zone à urbaniser
Habitat individuel
Zone agricole
Zone naturelle et forestière

PLUm
U
Supprimée, transformée en AU, A ou N
Supprimée, transformée en U, AU, N ou A
A
N

POS > PLUm

U = Zone Urbaine • AU = Zone à urbaniser • A = Zone Agricole • N = Zone Naturelle

TRIPTYQUE DE BRÉA PLUS DE 3400€ RÉCOLTÉS !



Dans le cadre de la sauvegarde de notre patrimoine, la Municipalité, accompagnée par la Fondation du Patrimoine, continue de lancer une importante campagne pour restaurer le triptyque de Saint-Jean-Baptiste, attribué à Antoine Bréa, datant de 1517, à l'époque des primitifs niçois, situé en l'église Saint-Benoît.

Vingt-quatre dons ont déjà été enregistrés par la Fondation du Patrimoine pour un montant de 3 400 € et nous vous en remercions vivement ! Mais nous avons encore besoin de vous ! Nous comptons sur votre mobilisation pour contribuer à rendre possible ce magnifique travail de restauration d'un patrimoine communal remarquable.

Il est possible de faire un don directement sur le site de la Fondation : vous trouverez une page détaillée du projet à partir de laquelle, il est possible de payer en ligne : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/triptyque-de-saint-jean-baptiste-bonson. Chaque don donne droit à une défiscalisation qui s'élève à 66 %. Ainsi, un don de 100 € ne coûte

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/triptyque-de-saint-jean-baptiste-bonson



que 34 € : les 66 € restants seront déduits du montant de vos impôts sur le revenu.

L'appel d'offre réalisé a permis d'attribuer cette restauration au Groupement Petrescu, qui devrait débuter cette restauration sous peu.



Fondation du Patrimoine, Délégation des AM, CCI Nice Côte d'Azur, 20 bd Carabacel CS 11259, 06005 Nice cedex 1

COMPTEURS LINKY

Enedis (ex-ErDF, filiale d'EDF) procède actuellement au déploiement de nouveaux compteurs communicants Linky. Nombreux sont les maires qui ont tenté, en vain, de s'y opposer :

- Au regard de la santé des habitants : argument récusé par le Conseil d'Etat en 2013 qui a statué que les rayonnements émis n'excédaient pas les seuils réglementaires. L'étude réalisée en 2016 par l'agence nationale de sécurité sanitaire conclue à «une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis puisse engendrer des effets sanitaires à court ou au long terme.»

- Au regard des risques d'atteinte aux données personnelles : le décret de mai 2017 encadre la recommandation de la CNIL

exigeant que l'accord des usagers soit effectivement intégré aux contrats pour que la courbe de charge puisse être enregistrée.



FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre d'une action en faveur des apiculteurs amateurs ou professionnels de la vallée de l'Estéron, la Caisse Locale du Crédit Agricole de Gilette leur a alloué 30 pièges de frelons asiatiques d'un montant de 755 €. En préambule, Jean-Louis Brèle, apiculteur amateur de Pierrefeu et membre de l'association Groupement de défense Sanitaire de l'Agriculture (GDSA), a fait un rapide historique de l'apparition de cet insecte destructeur d'abeilles venu de Chine et des différents modes de destruction utilisés avec plus ou moins de réussite. A l'issue de l'assemblée générale de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Gilette, le président, Jean-Marie Audoli, assisté de son secrétaire, Laurent Renard, ont distribué les pièges aux différents apiculteurs présents à la réunion. Dorénavant, les frelons asiatiques de la vallée de l'Estéron n'auront qu'à bien se tenir !



LOISIRS SEJOURS
CÔTE D'AZUR

BONSON



Du 09 Juillet au 03 Août 2018,
retrouvez **ASTERIX** et ses amis au
Centre de Loisirs de Bonson !



Inscriptions :

Lundi 4 Juin et Lundi 18 Juin
de 16h30 à 18h15
à l'école primaire de Bonson

Pour tous renseignements :

Mairie de Bonson
04.93.08.58.39
Loisirs Séjours Côte d'Azur
04.93.85.00.51

CENTRE DE LOISIRS DE BONSON du 9 juillet au 3 août 2018

Astérix et ses amis s'invitent à Bonson cet été pour des vacances sous la chaleur de la flamme olympique ! Deux sorties sont déjà prévues, au Bois des Lutins et aux Arènes de Cimiez. Si vous avez manqué les jours d'inscription, vous pouvez encore le faire, quand vous le souhaitez.

PIÈCES À FOURNIR :

- Photo d'identité
- Justificatif de domicile
- Notification de Quotient Familial de la CAF
- Pour les familles non allocataires, dernier avis d'imposition
- Certificat médical datant de moins de 3 mois (à jour des vaccins et apte à la pratique sportive)
- Copie partie vaccinations du carnet de santé
- Attestation d'assurance extrascolaire



QUEL PRINTEMPS !

Pour ce 20^e Printemps des Poètes, avec comme thème *L'Ardeur du poème*, le responsable de la médiathèque municipale a organisé un grand moment poétique dans la salle du Conseil municipal. Plus précisément, une lecture musicale à deux voix, par Isabelle Bondiau-Moinet et Philippe Auziseau accompagnés par le violoniste Simon Diego-Attal de la Cie Voix Public. Moment apprécié par un public de connaisseurs, dont le Maire accompagné de son épouse, qui a pu ensuite admirer l'exposition de poèmes rédigés par les enfants récompensés par un délicieux goûter !



UN JOYEUX CARNAVAL

L'association Festivita Da Bounsoun a organisé le traditionnel Carnaval le samedi 10 mars 2018. Au programme de cette journée la présence, de belles princesses et de preux chevaliers, des stars de galaxies très lointaines, des chanteurs de rap, des pirates, des pompiers, des hommes des cavernes et même des hippopotames !! Des ateliers maquillages et accessoires ont été organisés pour parfaire ce petit monde. Direction ensuite le village pour le défilé avec lancer de confettis et un Grand Final avec l'incinération du Roi Carnaval réalisé par la famille Groesser, tout ceci sous la protection du CCFF.



VISITE AU CHÂTEAU DE FONT DU BROC

Deux clubs œnologiques présidés pour Le Rolle de Bonson par Pierre Salles et Guy Ballestra pour Oenologie 06, ont une nouvelle fois encore organisé une visite découverte d'un domaine viticole. Près des Arcs-sur-Argens, au cœur du Var, le Château Font du Broc a ouvert ses portes afin de faire découvrir aux disciples des deux clubs certains secrets de fabrication de leurs prestigieux vins blanc, rosé ou rouge après avoir visité vignes, salle des cuves et cave de vieillissement. La traditionnelle séance de dégustation vint clore ce programme de partage, riche d'enseignement.



COMMÉMORATION DU 8-MAI

En ce 8 mai 2018, élus, administrés et enfants se sont réunis devant le Monument aux Morts pour célébrer la fin de la seconde guerre mondiale. Après l'élocution du Maire et la nomination des enfants de Bonson morts pour la France, la Marseillaise a été entonnée et la Gerbe déposée.



UN PEU DE PHANTASIE

Le Festival du Peu 2018 sera inauguré le 29 juin. Le commissaire de l'exposition, Frédéric Brandi, présente cette édition. «Fantasie affichée, fantasma assumé, fantasmagorie délibérée ou liberté fantasque, pas-de-côté revendiqué à travers toutes les expressions, du graff à l'hyperréalisme, de la référence baroque au fantastique post-pop, avec encore un peu d'écologie cryptée, de désir d'espace et de mouvement d'humour... Pour que l'imagination n'abandonne pas le pouvoir, voici douze expositions en une, déployée(s) au fil des rues et des places du village de Bonson, en extérieur dans l'espace public et à l'intérieur dans un parcours de salles. Avec un singulier dosage d'expressions savantes et populaires, une invitation au voyage se met en place entre deux mondes et entre deux temps, pour traquer les réalités derrière les apparences et peut-être – suprême fantaisie ! – tenter de resituer "un peu" l'homme dans l'espace, c'est-à-dire les pieds sur terre.»

Avec les artistes Anthony ALBERTI, Eglé BABILAITÉ, Thomas BAMBINI, Patrice BRETEAU, Isabelle CARRÉ, Marie-Lise CONTI, Louis DOLLÉ, Elizabeth FOYÉ, Benoît GRIMALT, Jean-Claude MEYNARD, Rico ROBERTO et Quentin SPOHN.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ !

WEEK-END DES 23 & 24 JUIN

FÊTE DE L'OLIVIER

Samedi 23 juin

20h Soirée Pan Bagnat, DJ et démonstration de danse country avec No Name Country

Dimanche 24 juin

Journée Attractions foraines

10h Messe en l'église Saint-Benoît

11h Dépôt de gerbe

11h30 Dégustation de pâte d'olive et olives de tables provenant de la récolte de Xavier Geoffroy

12h Concours de lancer de noyau d'olive

12h30 Apéritif d'honneur offert par la Pignata

13h Méchoui organisé par la Pignata

Place du Festin • La Pignata et Municipalité

DU 29 JUIN AU 22 JUILLET

FESTIVAL DU PEU

« Un Peu de Phantasie »

Vendredi 29 juin

19h Vernissage

Dimanche 22 juillet

17h Visite guidée de l'exposition (rdv devant la mairie)

18h Soirée Cagette avec l'association La Galette (apportez vos disques vinyles !)

19h Tirage au sort «J'ai un ticket!»

20h Repas de rue (repas et vinyles partagés)

Place du Festin • Festival du Peu

SAMEDI 7 JUILLET

17h BALADE CONTÉE

Avec En Faim de Contes

Parvis de la mairie • Festival du Peu

21h JOANNA ABBINANTI QUARTET

Chant Joanna Abbinanti, Piano Olivier Slama, Contrebasse Sébastien Lamine, Batterie Max Miguel

Place du Festin • Off du Nice Jazz Festival, Métropole Nice Côte d'Azur

MERCREDI 11 JUILLET • 21h

ORCHESTRE RÉGIONAL DE CANNES PACA

Place du Festin • Estivales du Conseil départemental des A.-M.

WEEK-END DU 14 JUILLET

FÊTE NATIONALE

Samedi 14 juillet

20h Soupe au Pistou (amenez vos couverts)

Dimanche 15 juillet

9h Concours de boules en doublettes arrangées

Place du Festin • La Pignata

VENDREDI 20 JUILLET

19h COMPAGNIE BAL

« Tombés du ciel », pièce en déambulation - tout public
Place de l'église • Estivales du Conseil départemental des A.-M.

21h30 MUZISIKUS SWING

Jazz swing manouche
Village • Estivales du Conseil départemental des A.-M.

SAMEDI 21 JUILLET

FÊTE DU GABRE

20h Aïoli et DJ

Le Gabre • Les Festivités du Gabre

DU 16 AU 21 AOÛT

FÊTE PATRONALE

DE LA SAINT-BENOÎT

Jeudi 16 août

20h30 Belote

Vendredi 17 août

21h Soirée dansante

Samedi 18 août

9h Aubades

20h Repas et Soirée dansante

Dimanche 19 août

17h30 Messe en l'église Saint-Benoît suivie d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts

19h Vin d'honneur et cocktail dînatoire sous le chapiteau offert à la population

Lundi 20 août

9h Grand concours de pétanque en triplettes arrangées

14h Consolante

Mardi 21 août

20h30 Loto

Place du Festin • La Pignata et Municipalité

UN BEL ÉTÉ À TOUTES ET À TOUS !

EN DIRECT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE !

Hip hip hip hourra ! Nos pitchounettes l'ont fait ! Lucie Clugnac, Camille Epailly, Noémie Gobert, Mathilda Janonne et Elina Yakovla ont participé aux championnats de France de gymnastique rythmique 2018 !

Après un parcours magnifique — il s'agissait d'une première année de compétition pour Lucie Clugnac et Camille Epailly —, les filles ont été championnes départementales, vice-championnes inter-départementales et vice-championnes régionales !

Notre village est fier de leur participation aux championnats de France de gymnastique rythmique qui s'est déroulé à Nantes le week-end du 9 juin 2018 pour les catégories Trophée Fédéral A 10-11 ans.

Avec leur chorégraphie aux massues, elles se sont classées quatorzièmes sur trente avec 8.465 points contre 10.799 pour les premières du championnat. C'est une très belle performance vue l'exigence de cette compétition !

La gymnastique rythmique (GR), anciennement appelée GRS, est une discipline sportive à composante artistique proche de la danse classique et de la gymnastique, utilisant plusieurs accessoires d'adresse (corde, ruban, cerceau, ballon, massues). En compétition, chaque prestation est notée selon la chorégraphie, l'adresse et le degré de difficulté.

S'il est un sport qui mérite un travail de précision, de régularité, de cohésion, il s'agit bien de la gymnastique rythmique où la moindre pointe non tendue est une pénalité. Les gymnastes n'ont qu'entre une minute trente et deux minutes pour passer en musique devant les juges et montrer le résultat de



leurs heures d'entraînement (six heures minimum par semaine), de manipulation et d'entraînement corporel pour être dignes d'accéder au podium.

Lucie, Camille, Noémie ainsi que leurs coéquipières Mathilda et Elina forment un ensemble évoluant au sein de l'AISA GR,

club intercommunal qui dispose de deux sites d'entraînement à Carros et Vence. La commune de Bonson subventionne cette association sportive.

Un grand bravo à elles et à celles et ceux qui les accompagnent tout au long de l'année !



AU JARDIN ATTENTION AUX BARBECUES BRÛLAGES INTERDITS!



BARBECUES

Utilisez des BBQ collés au façades avec un conduit de cheminée, une grille pare-brandons et un point d'eau à proximité. Un couvre braises peut s'avérer très utile.

RISQUES : Les BBQ mobiles sont dangereux : Risque de renversement, positionnements sous des arbres.

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Ils encadrent - dans chaque département - l'emploi du feu et les dérogations. **Conseils :** Broyez sur place, compostez ou évacuez en centre d'apports vos déchets verts.

RESPONSABILITÉ

Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis. Les auteurs d'un départ de feu par imprudence, peuvent être sanctionnés. Ils peuvent être passibles d'une **amende de 3750 euros** et d'un emprisonnement de 6 mois. Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

Ne pas se déclarer en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.



BRÛLAGES

Les brûlages des résidus végétaux sont interdits (sauf dans le cas de produits du débroussaillage).

RISQUES : L'usage du feu est toujours dangereux et une nuisance pour vos voisins. Les incinérations libèrent dans l'atmosphère des gaz toxiques polluants et de particules fines.



CAMPAGNE 2018 RÉALISÉE PAR :

en savoir plus www.prevention-incendie-foret.com

SPECIAL

PREVENTION
INCENDIE



NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU!

EN VOITURE NE JETEZ PAS DE MÉGOT



CODE FORESTIER : Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu. Ces dispositions s'appliquent aussi à l'interdiction de fumer en forêt.

RISQUES : Poussé sur le bas-côté et tombé dans une végétation très sèche, un mégot peut déclencher un départ de feu.

IDÉE REÇUE : « Un mégot ne peut pas mettre le feu »

FAUX. La très grande quantité de mégots jetés sur les routes et autoroutes augmente significativement la probabilité d'une éclosion. Sur le bas-côté. Évitez de stationner sur les bandes herbeuses. Le pot catalytique de votre véhicule peut provoquer un début d'incendie.

SANCTIONS

MÉGOTS : Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés (**135 euros**) par les agents assermentés (gendarmerie, police, ONCFS, ONF, DDTM...) simplement en relevant leur numéro d'immatriculation.

CIRCULATION : Le stationnement et la circulation sur les pistes forestières sont strictement réglementés (135 euros d'amende). La circulation en forêt hors des pistes est interdite à tout véhicule (**1500 euros d'amende**).

EN FORÊT PAS DE FEU DE CAMP, DE CIGARETTE NI DE BARBECUE



CODE FORESTIER : Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu. Ces dispositions s'appliquent aussi à l'interdiction de fumer en forêt.

RISQUES : Déclencher un départ de feu qui sans moyens d'extinction, va prendre de l'ampleur et causer de graves dommages.

FEUX DE CAMP : Interdits car ils produisent de fortes escarbilles, qu'ils couvent très longtemps parce qu'ils sont rarement bien éteints. Les « mini » barbecues mobiles ne sont pas plus autorisés.

CIGARETTE : En été, en forêt, allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une **amende de 135 euros** qui sera aggravée en cas de survenance d'un incendie.

CAMPAGNE 2018 RÉALISÉE PAR :



en savoir plus www.prevention-incendie-foret.com

MAIRIE

tél 04 93 08 58 39
mairie-bonson@wanadoo.fr
Sauf dimanche, 9h à 12h

AGENCE POSTALE

tél 04 93 08 58 39
Sauf mercredi et dimanche
9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

tél 04 92 08 10 67
Vendredi 16h à 18h30
Samedi 10h à 12h30

**LA BONSONNOISE
"CHEZ RITA"**

tél 04 93 29 21 16
Mardi au dimanche
8h30 à 12h30
Mardi, mercredi,
vendredi et samedi
17h à 19h30

LA TABLE DE BONSON

tél 04 92 08 12 65
Mardi au dimanche
de 9h à 14h30

de 17h à 23h

EN CAS D'URGENCE

Numéro d'urgence 112
Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 04 93 92 55 55

MÉTROPOLE**NICE CÔTE D'AZUR**

Allô Mairies 39 06

